



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 37586

Texte de la question

Mme Laurence Abeille interroge Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le risque cancérigène lié à l'exposition des travailleurs au bitume. Le 11 septembre dernier, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a rendu public un rapport pointant les risques sanitaires liés à une exposition des travailleurs au bitume. Ce risque est pointé depuis plusieurs années par certains syndicats, qui ont constaté une hausse des pathologies et des décès chez les travailleurs exposés. Le 13 novembre 2012, la cour d'appel de Lyon a d'ailleurs reconnu coupable pour « faute inexcusable » une entreprise de travaux publics suite à la mort d'un ouvrier du bitume. Allant dans le sens des conclusions du Centre international de recherche sur le cancer qui a pointé le lien entre exposition au bitume et risque de cancer, l'ANSES reconnaît que les effets du bitume sur la santé sont indéniables : effets aigus d'irritation oculaire et respiratoire, effets cardiovasculaires et immunotoxiques, risques de cancer cutané, etc. Aussi, comme le recommande l'avis de l'ANSES, elle souhaiterait savoir ce que compte entreprendre le Gouvernement pour prévenir et réduire les expositions.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Abeille](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37586

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9543